



Attestation pour la caf

Par **Skyline34**, le **03/04/2019** à **14:21**

Bonjour,

je suis actuellement séparé de mon ex compagne depuis octobre 2018 avec qui j'ai eu un enfant.

elle me demande de lui faire une attestation sur l'honneur en précisant les montant que je lui verse par mois pour la caf alors qu'aucun jugement n'a été fait pour établir un montant de pension alimentaire

faire ce papier sera donc falsifié ?

cordialement

ludovic

Par **youris**, le **03/04/2019** à **18:20**

bonjour,

rien n'interdit d'avoir un accord amiable avec l'autre parent pour déterminer le montant de la pension alimentaire que vous versez pour votre enfant commun.

faire une attestation en indiquant que vous versez déjà une certaine somme comme pension alimentaire n'est pas un faux puisque c'est la réalité.

mais vous n'avez pas d'obligation d'établir cette attestation.

salutations